

Sommet Mondial des Régions pour le Climat

La « Route de Paris 2015 »

Paris, le 11 Octobre 2014

LA DÉCLARATION DE PARIS

EXPOSÉ DES FAITS

Compte tenu de la Conférence des Parties (CdP) de Durban de 2011 et du lancement de la plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP) en vue « *d'élaborer un protocole, un autre instrument juridique ou une solution concertée ayant force de loi en vertu de la Convention, applicable à toutes les Parties de la CCNUCC* » (l'Accord 2015);

Compte tenu du cycle des Conférences des Parties, y compris Doha 2012, la Conférence Rio + 20 et la CdP à Varsovie en 2013, et compte tenu des positions des pays du BASIC, les PMA, les PEID, G77 + la Chine et le Groupe africain;

Alarmés par le dernier (2014) Rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui identifie les impacts irréversibles du changement climatique sous forme de sécheresses, d'inondations, de maladies, de migrations, de pénuries alimentaires, et appelle à une action urgente pour réduire de près de 80% le niveau actuel des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050, afin de contenir l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 2 degrés Celsius, et limiter ainsi les conséquences dramatiques du changement climatique;

Étant donné les récentes déclarations des maires et des leaders locaux sur le changement climatique, tels que la Déclaration de Nantes 2013 et la Feuille de route sur le climat des gouvernements locaux pour la période 2013-2015, ainsi que les recommandations des organisations locales gouvernementales, telles qu'ICLEI, le CGLU, le C40, les gouvernements locaux et les autorités municipales (LGMA) auprès de la CCNUCC;

Compte tenu de l'engagement des dirigeants des entreprises et du monde de la finance, tel que démontré à travers des forums comme le « Global Compact » des Nations Unies, le Forum Economique mondial, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, le Sommet mondial sur le Climat, et le Sommet mondial de l'Economie verte;

Compte tenu des recommandations de groupes de réflexion, des ONG et des centres d'excellence universitaires, tels que le Climate Group et le Carbon Disclosure Project (CDP), exhortant les Parties à prendre des mesures urgentes pour lutter contre les effets du réchauffement climatique.

OPPORTUNITÉS POUR UNE ACTION « BOTTOM-UP » EN FAVEUR D'UNE ECONOMIE SOBRE EN CARBONE

Nous, les représentants des Etats fédérés, des régions et des villes, des entreprises et des investisseurs, ainsi que les think tanks participant au Sommet mondial des Régions pour le climat et aux événements et aux plates-formes en cours sur la «route de Paris 2015» :

Reconnaissons que la lutte contre le changement climatique doit inclure un engagement « bottom-up » de toutes les parties prenantes: les gouvernements locaux, régionaux et nationaux, les entreprises et le secteur privé, les institutions financières, la société civile et les ONG, le monde universitaire et de la recherche, les organisations intergouvernementales et la communauté internationale, sachant que les principaux secteurs touchés par les changements climatiques sont la santé, l'énergie, l'eau et l'agriculture ;

Nous sommes déterminés à communiquer les contributions concrètes des gouvernements infranationaux et de leurs partenaires afin d'encourager les Parties à surmonter les obstacles actuels et éviter tout nouveau retard dans l'adoption des mesures audacieuses pour relever les défis du changement climatique ;

Reconnaissons que la lutte contre le changement climatique est une grande opportunité pour le développement durable, si elle est associée à l'expansion d'une économie faible en carbone à partir de la base, au niveau local et infra-étatique, impliquant la société civile et les entreprises, et assurant la promotion de la création de nouveaux emplois verts et l'amélioration de la santé des citoyens, le développement de technologies appropriées et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, ainsi qu'une meilleure sécurité et efficacité énergétique;

Reconnaissons que le développement d'une économie faible en carbone passe par la mise en œuvre de projets concrets au niveau local, ainsi que par des politiques nationales dans le domaine des énergies renouvelables, de la sécurité et de l'efficacité énergétique, du transport et de de mobilité, de la gestion des déchets, de la sécurité alimentaire, ainsi que d'autres secteurs économiques connexes ;

Nous lançons un appel fort aux Parties et à tous les dirigeants du monde pour qu'ils parviennent à un accord mondial ambitieux sur le changement climatique lors de la Conférence Paris Climat 2015.

ENGAGEMENTS POUR ACTION

GOUVERNEMENTS INFRANATIONAUX

Nous, les représentants des Etats fédérés, des régions et des villes, étant proches de nos citoyens et de nos partenaires, entreprises et investisseurs, ainsi que les think tanks impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

1^{er} engagement:

Adopter, soutenir et entreprendre des actions concrètes « bottom-up » menées par les autorités locales, en partenariat avec les entreprises et les investisseurs, afin de compléter les efforts des Parties dans le cadre du processus de négociation intergouvernemental de la CCNUCC, afin de parvenir à un accord climatique mondial à Paris en 2015.

2^{ème} engagement:

Prendre des mesures concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique dans le cadre de programmes d'action, en fonction de nos conditions locales respectives, en prenant comme exemple les objectifs proposés par la Commission européenne pour un paquet énergie climat en 2030 (réduire les émissions de GES de 40%, améliorer l'efficacité énergétique de 30% et porter la part des énergies renouvelables à 27% dans le mix énergétique, par rapport aux niveaux de 1990), ainsi que les objectifs de UNSE4ALL pour 2030 (assurer l'accès universel à des services énergétiques modernes, doubler le taux global d'amélioration de l'efficacité énergétique et doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial).

3^{ème} engagement:

Etendre nos programmes d'action à la communauté internationale et, le cas échéant, à toutes les parties prenantes qualifiées pour contribuer à améliorer le renforcement des capacités des gouvernements locaux et infranationaux dans tous les pays, pour la mise en œuvre effective de projets à faibles émissions de carbone, en particulier par le biais de partenariats public-privé (PPP) au niveau local, et grâce à la formation pour les décideurs locaux et du personnel technique sur le terrain.

4^{ème} engagement:

Nous encourageons et soutenons l'intensification des efforts déployés pour établir des mécanismes de financement spécialement conçus pour assurer la chaîne des valeurs dans la réalisation de projets économiquement viables, à faibles émissions de carbone pour les gouvernements infranationaux. Ces mécanismes financiers viseront à libérer l'accès au:

1. **Financement public**, à travers des fonds de pré-investissement visant à couvrir les coûts des études de faisabilité (les sources de financement comprennent les Nations Unies et les agences bilatérales, les banques de développement) et à travers le financement de la dette publique (banques nationales, fonds de pension); et

2. **Financement privé**, mobilisant les investisseurs de capital-investissement, les investisseurs privés, les fonds souverains et les fonds de pension.

5^{ème} engagement:

Mener des programmes de coopération interrégionale pour faciliter la mise en œuvre de mesures visant à réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre (GES), accroître la production d'énergies renouvelables, et adopter des mesures d'efficacité et de sécurité énergétique dans toutes les régions du monde, et aussi à travers le partage des idées et des meilleures pratiques, ainsi que la participation directe à la valorisation de l'échange de crédits carbone.

6^{ème} engagement:

Rendre compte publiquement et informer des efforts de réduction de GES, et éventuellement d'autres actions climatiques mises en œuvre au niveau local dans toutes les régions du monde, à travers des plates-formes infranationales reconnues. En outre, nous nous engageons à adopter des indicateurs relatifs au changement climatique et l'analyse comparative de la performance entre les régions.

7^{ème} engagement :

Mobiliser l'ensemble des acteurs (nationaux, locaux, privés) autour de projets de renforcement des compétences des jeunes, ainsi que des formations spécifiques débouchant sur des emplois verts ; contribuer, par ce biais, à la transition vers l'économie verte en tant que nouveau modèle de croissance, avec des modes de production transformés, requérant des ressources humaines supplémentaires, propres aux différents domaines du développement durable.

SECTEUR PRIVE ET MONDE DE LA FINANCE

Nous, les représentants des entreprises et du monde de la finance, en collaboration étroite avec les États fédérés, régions et des villes ainsi que les think tanks impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

1^{er} engagement:

Promouvoir, soutenir et entreprendre des actions conjointes "bottom-up" menées par les autorités locales et régionales, les entreprises et les investisseurs, afin de compléter les efforts des Parties dans le cadre du processus de négociation intergouvernemental de la CCNUCC, afin d'aboutir à un Accord climatique mondial à Paris en 2015;

2^{ème} engagement:

Prendre des mesures concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique, en fonction de nos conditions locales respectives, en travaillant avec des mesures d'efficacité des ressources, des mesures pour introduire des sources d'énergie plus propres et des mesures pour introduire une approche faible en carbone, ainsi que l'innovation des produits et des processus.

3^{ème} engagement:

Investir dans le développement de renforcement des capacités internationales et de solutions largement applicables – et utilisables – à l'intention des gouvernements nationaux, infranationaux et locaux, ainsi que pour les entreprises et pour la communauté internationale en général, afin de faciliter leur mise en œuvre des actions et des projets de lutte contre le réchauffement climatique;

4^{ème} engagement:

Soutenir et développer de nouveaux mécanismes de financement innovants avec l'ensemble du secteur de la finance pour faciliter l'accès à 1000 milliards US\$ par an nécessaires pour investir dans des projets de lutte contre le changement climatique, y compris à travers la mobilisation de capital-investissement, des investisseurs privés, les fonds souverains et les fonds de pension; et notamment à travers une forte collaboration avec les fonds publics nécessaires ;

5^{ème} engagement:

Développer notre capacité à entreprendre des projets de partenariat public-privé pour mettre en œuvre des solutions dans la lutte contre le changement climatique et pour aider les gouvernements infranationaux et locaux, ainsi que les partenaires des secteurs privés et tertiaire à développer leurs capacités et leur compréhension pour créer, développer et améliorer la mise en œuvre de tels projets;

6^{ème} engagement:

S'engager à rendre compte publiquement et informer des efforts de réduction des émissions de GES mises en œuvre dans le secteur des affaires et de la finance dans toutes les régions du monde.

LA « ROUTE DE PARIS 2015 »

Nous, les représentants des Etats fédérés, régions et des villes, entreprises et investisseurs, ainsi que les think tanks participant au Sommet mondial des Régions pour le climat (et d'autres événements comme le Sommet mondial sur le Climat et le Sommet mondial de l'Economie verte):

Demandons à ce que cette Déclaration soit prise en compte dans les délibérations et les résultats de la CdP 20, à Lima, en novembre 2014 et à la CdP 21, à Paris en décembre 2015.

Assurons l'impact et l'influence de nos engagements grâce à notre présence active lors des réunions de la CdP 20 et la CdP 21, en correspondance avec la CCNUCC, à travers l'échange direct avec le gouvernement français lors de sa préparation de la réunion CdP 21, au Sommet mondial de l'Economie verte en 2015, et à d'autres événements ; et enfin grâce au soutien des gouvernements infranationaux, des entreprises et de la société civile, lors de leurs échanges avec leurs gouvernements nationaux respectifs, assurer l'intégration de nos engagements dans les agendas des CdP de leurs pays respectifs.

Signé à Paris le 11 octobre 2014 par:

1. Fonds Mondial des Villes (FMDV) -- **Michèle Sabban**, Présidente
2. Assemblée des Régions d'Europe (ARE) -- **Hande Özsan Bozatli**, Présidente
3. Association des Gouvernements Régionaux d'Asie de Nord-Est -- **KIM Jae-hyo**,
Secrétaire Général
4. Fondation PENSAR, Secrétariat de la Convention Mondiale des Villes sur le Climat
(Pacte de Mexico) -- **Martha Delgado**, Directrice Générale
5. ORU-FOGAR -- **Paul Carrasco Carpio**, Président
6. ICLEI – Gouvernements Locaux pour le Développement Durable -- **Gino van Begin**,
Secrétaire Général
7. Fonds Mondial des Villes (FMDV) -- **Michèle Sabban**, Présidente

Addendum 1 à la Déclaration de Paris:

Engagements du R20, avec ses membres et partenaires

Engagements financiers

En Afrique

La R20, ayant développé avec Akuo Energy et en collaboration avec les autorités infranationales et nationales et leurs parties prenantes respectives le premier projet solaire photovoltaïque de 50 MW en Afrique sub-saharienne (à Kita au Mali), a démontré un modèle reproductible qui va catalyser l'investissement dans de grands projets d'énergie renouvelable en Afrique. Le modèle regroupe l'ensemble des chaînes de valeurs : de l'identification des projets à fort potentiel, grâce à des partenariats avec des fournisseurs de technologie, à la réalisation d'études de faisabilité, à la préparation de projets économiquement viables, et à l'apport du capital-investissement et de la dette senior.

À cette fin, l'UNOPS (Bureau des Nations Unies pour les Services aux Projets) a décidé de créer un fonds de pré-investissement en partenariat avec le R20, afin de fournir un financement pour la préparation de projets économiquement viables, de la manière la plus efficace et rentable. Jusqu'à présent, le R20 a obtenu, avec les gouvernements nationaux et infranationaux africains, l'UNOPS et GREENWISH Partners (société internationale de gestion d'actifs spécialisés dans les infrastructures d'énergie renouvelable), un portefeuille de 1 GW comprenant quelques 30 projets potentiels d'énergie renouvelable.

Programmes de formation en matière de compétences et de nouveaux emplois verts

La R20 et ses partenaires invitent les signataires de la Déclaration de Paris à créer « l'Académie de Formation pour les Compétences Vertes » (TAGS), qui est un nouveau programme de stages internationaux pour acquérir de nouvelles compétences, permettant aux jeunes d'échanger entre les régions et assurant un label de qualité (niveau de vie et de travail, objectifs d'apprentissage, temps raisonnable, etc.). TAGS est un programme de formation qui associe la mobilité des jeunes, l'acquisition de nouvelles compétences, et la recherche pour le développement durable dans toutes les régions du monde.

De plus, le R20 et ses partenaires invitent les signataires de la Déclaration de Paris à soutenir le programme « R20 Formation en Action » à l'intention des autorités infranationales, spécifiquement axé sur la création des projets d'énergie renouvelable et des projets d'infrastructures durables.

R20, engagements pour le « reporting »

La R20 et ses partenaires invitent les signataires de la Déclaration de Paris pour soutenir les plateformes de « reporting » existants (tels que CDP et le Registre Carbonn) afin d'assurer la reconnaissance des efforts de réduction des GES et d'autres actions climatiques locales mises en œuvre sur les villes et les régions.